



**ASSOCIATION DES FAMILLES LAIQUES
ROUEN-VALLEE DE SEINE
(AFL R VDS)**

Siège : 72, square André Caplet 76230 Bois Guillaume-Bihorel

A Bois Guillaume, le 11 juillet 2014,

**Monsieur le Garant
Concertation Contournement Est Rouen
DREAL Haute-Normandie
Autorisation 79902
75443 Paris cedex 09**

Monsieur le Garant,

Nous avons l'honneur de vous adresser la contribution que notre Association entend verser à la « Concertation » sur le Contournement Est de Rouen dont vous êtes le garant.

Nos positions se veulent pragmatiques et dépassent le Contournement Est car nous estimons qu'on ne saurait ignorer l'état actuel des déplacements par voie routière.

Nous réclamons un Grand Débat sur l'acheminement des marchandises afin d'élaborer un Schéma National global qui dépasse ceux actuels par modes.

Responsables d'Association d'éducation populaire, nous insistons sur le besoin de réflexions citoyennes dans une société qui se veut technicienne. Une démocratie de participation citoyenne éclora si elle y attrait des personnes de milieux différents tout en évitant que des bretteurs du verbe, souvent aux antipodes des préoccupations réelles, monopolisent la parole dans des enceintes devenues d'apparence ou de convenance.

Veillez agréer, Monsieur le Garant, l'expression de nos salutations laïques, républicaines et citoyennes.

Au nom de notre Conseil d'administration

**Jean-Louis Fournier,
Président**

**OBSERVATIONS FORMULEES PAR L'ASSOCIATION DES FAMILLES LAIQUES ROUEN
VALLEE DE SEINE SUR LE PROJET DE CONTOURNEMENT EST DE L'AGGLOMERATION
ROUENNAISE.**

Notre Association des Familles Laïques (AFL) Rouen Vallée de Seine, adhérente de l'Union départementale des associations familiales (UDAF 76), agréée en action familiale, représente statutairement ses adhérents en aménagement du territoire, protection de l'environnement et amélioration du cadre de vie.

A ce titre, elle vous demande de verser au dossier de la « Concertation » dont vous êtes le Garant des observations émanant de ses adhérents, habitants l'agglomération, Rouen rives droite et sud-aire urbaine d'Elbeuf-plateaux est-cantons de Boos et de Darnétal, utilisateurs de routes nationales et départementales la desservant.

Nous exprimons leur intérêt d'améliorer les circulations routières pour faciliter les déplacements de travail, développer les zones d'emplois, préserver la qualité de l'air, réduire les nuisances sonores et permettre des circulations « douces » et apaisées.

Leurs observations particulières portent sur :

- l'insertion à Les Authieux sur le Port Saint Ouen. Ils partagent les réticences, pour ne pas dire le vive opposition, qu'exprime le maire d'une commune coupée en deux. S'ajoute la situation très pénalisante des habitants des abords du fuseau de trois cents mètres. Ne faudrait-il pas leur proposer dès à présent des acquisitions amiables comme cela a pu être réalisé pour la voie rapide Sud III ?
- la préservation de l'usine Otor à Saint-Etienne du Rouvray accolée à l'ouvrage, dont l'activité serait affectée. Ils souscrivent aux propos du maire et demandent notamment que la jonction de l'ouvrage avec la route départementale 18e donne lieu à un nouvel examen en prenant en compte les observations du maire de Saint-Etienne.
- la protection du cadre de vie des habitants des vallées de Seine, Eure et Andelle en ne réalisant pas le viaduc de grande hauteur sur la Seine et l'Eure avant de séparer la forêt de Bord de Léry et Val de Reuil alors que le massif forestier constitue le « poumon vert » de l'agglomération de Seine-Eure et de l'aire urbaine d'Elbeuf.

Ils vous demandent également de soumettre à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) une question à laquelle ils souhaitent obtenir réponse : pourquoi la variante Les Authieux sur le Port Saint Ouen- autoroute A 13 a-t-elle été écartée ? La brochure de présentation de la « Concertation », si elle explicite l'abandon des autres variantes, est muette pour celle de jonction à l'A 13 ce qui ne peut que susciter notre curiosité en la matière.

Cette variante présentait l'avantage, tant en termes de coûts que de préservation de l'environnement, de ne pas devoir réaliser deux franchissements de la Seine. Elle avait la préférence de la Direction de Routes du ministère de l'équipement et du logement au début des années 1990 avec un financement alors presque exclusivement Etat. N'est-ce pas la nouvelle vocation de l'ouvrage qui a motivé cet abandon ? N'a-t-on pas glissé de maillon de l'axe Calais-Bayonne à un périphérique rouennais versus A 86, périphériques bordelais et caennais où se mêlent transit et trajets domicile-travail ou chalandise aboutissant aux heures de pointe à des embarras de circulation fournis qui prospéreront sur le réseau actuel avec des usagers évitant le péage. Les périphériques précités sont d'accès libre avec, il est vrai, des bouchons ce qui signifie que la fluidité domicile-travail ou grande surface requière d'acquitter une taxe à la fluidité routière, une TFR.

Au-delà, nous évoquerons le transport des marchandises par voie routière. Nous demandons qu'un « Grand Débat Public » aboutisse à l'élaboration d'un « Schéma National Marchandises (SNM) » traitant du ferroviaire, du fluvial, auquel nous sommes attachés (Seine-Nord quasi inerte depuis 1975), du cabotage maritime et de la route que nous souhaitons en régression pour raisons de sécurité, de limitation des gaz à effet de serre et de réduction de la consommation de matières fossiles.

Fait à Bois Guillaume, le 11 juillet 2014.